

Tarifs / Autorisation de prélèvement automatique / Autorisation de sortie de territoire

[Tarifs selon quotient familial CAF 2018-2019](#)



AUTOMATISATION DE SORTIE D'URGENCE (AUE)
D'UN MENEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE LAURENCE PARENTALE
Article 214 H du code de procédure pénale et Article 463 du 2° alinéa de l'article 220 du code de procédure pénale et Article 463 du 2° alinéa de l'article 220 du code de procédure pénale
par un titulaire de la licence parentale, article du 11 décembre 2010



1. PERSONNE MENEUR AUTOMATISÉ À SORTIE D'URGENCE TRAVAILLE

Nom (écritez sur l'acte de naissance) _____

Prénoms _____

Naissance le () / () / () à () de () de ()

Pays de naissance _____

2. TITULAIRE DE LAURENCE PARENTALE, SIGNAIRE DE LAURENCE

Nom (écritez sur l'acte de naissance) _____

Nom d'usage (si non renseigné) _____

Prénoms _____

Naissance le () / () / () à () de () de ()

Pays de naissance _____

Qualité vis-à-vis de l'autorité parentale (à renseigner seulement s'il est différent de la loi) :

Père Mère Autre (préciser) _____

Adresse : _____

Cette adresse est-elle la même que celle indiquée sur la déclaration ? Oui Non

Profession (écritez sur l'acte de naissance) _____

Courriel (écritez sur l'acte de naissance) _____

3. GARDE DE LAURENCE

La présente autorisation est valable jusqu'au : () / () / ()

Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.

Régime d'application de l'article 214 H du code de procédure pénale et Article 463 du 2° alinéa de l'article 220 du code de procédure pénale

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE LAURENCE PARENTALE

J'ai lu attentivement l'ensemble de la procédure et je déclare que :

DATE () / () / () Signature de titulaire de la licence parentale : _____

Cette signature est apposée en présence d'un officier de police judiciaire ou d'un officier de gendarmerie

5. TYPE DE DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU MENEUR PRÉSENTÉ À L'APPEL DE LAURENCE

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre (Préciser) _____

Déclaré le () / () / ()

Particularités de déclaration :

* Le titulaire de la licence parentale a été placé en mesure de suspension par les autorités judiciaires, pendant une durée de 1 an à compter de la date de signature de la licence parentale, et a été placé en mesure de suspension de la licence parentale pendant une durée de 1 an à compter de la date de signature de la licence parentale.

* Titulaire de la licence parentale, vous pouvez émettre un certificat de non-contrôle de votre enfant pendant un délai de 12 mois à compter de la date de signature de la licence parentale. Ce certificat est valable pour toute la durée de la licence parentale.

* Titulaire de la licence parentale, vous pouvez émettre un certificat de non-contrôle de votre enfant pendant un délai de 12 mois à compter de la date de signature de la licence parentale. Ce certificat est valable pour toute la durée de la licence parentale.

* Titulaire de la licence parentale, vous pouvez émettre un certificat de non-contrôle de votre enfant pendant un délai de 12 mois à compter de la date de signature de la licence parentale. Ce certificat est valable pour toute la durée de la licence parentale.

NOTE : La présente autorisation n'a pas d'effet si elle est émise sans l'application de l'article 214 H du code de procédure pénale et Article 463 du 2° alinéa de l'article 220 du code de procédure pénale.